

ADMINISTRATION COMMUNALE
de Frisange
AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du Public que la demande suivant a été introduite par Orange Communications Luxembourg en vue d'autorisation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

N° du dossier : 1/23/0549
Installations de Radiotechnique Site 413 Frisange Water Tower

Le dossier complet est déposé à la maison communale de Frisange, du 4 septembre 2024 au 14 octobre 2024 inclus et pourra y être consulté pendant ce délai par tous les intéressés. Toute personne qui entend soit dans son propre intérêt, soit dans l'intérêt de la sécurité ou santé publique, réclamer ou présenter des observations à l'encontre du projet en question, est invitée à adresse sa réclamation par écrit, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Frisange, et ce jusqu'au dernier jour du délai d'affichage inclus. En vertu de l'article 10 et 12 de la loi précitée, le bourgmestre ou son délégué recueillera les observations écrites et procédera dans la maison communale de Frisange à une enquête de commodo et incommodo, dans laquelle seront entendus tous les intéressés qui se présenteront le jeudi, 17 octobre 2024 entre 17h00 et 18h00. Il sera dressé un procès-verbal de cette enquête.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



Isabelle Fiedler

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché du 04/09/2024 au 14/10/2024 inclus, ce suivant les prescriptions de l'article 10 et 12 de la loi précitée.

Frisange, le 04/09/2024

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



Isabelle Fiedler